

## Représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2018/2019

Alexandre Griffon

Jérémy Mansion mail : [jeremie.mansion@gmail.com](mailto:jeremie.mansion@gmail.com)

Patrick Steinman mail : [ulyse312015@outlook.fr](mailto:ulyse312015@outlook.fr)

Si vous avez des questions ou des suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école, vous trouverez ci dessus les coordonnées des représentants des parents d'élèves.

Les questions devront être transmises par les représentants d'élèves à la directrice, Alison Gouedic, au plus tard 48 h avant **le conseil d'école qui aura lieu le 28 février prochain.**

**"Le conseil d'école** est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des [représentants élus des parents d'élèves](#) (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

**Le conseil d'école** établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le [projet d'école](#).

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles....."

Toutes les informations sur le conseil d'école : [service-public.fr](http://service-public.fr)